

(7)

(N° 110.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1898-1899.

COMMISSION DES PÉTITIONS

FEUILLETON N° 4.

(27 FÉVRIER 1899.)

PÉTITION SUR LAQUELLE UN RAPPORT A ÉTÉ DÉPOSÉ.

M. RAEMDONCK, *rapporteur.*

Numéro
du registre des
pétitions.
5157.

Par pétition datée de Steckene, le 2 décembre 1898, Des propriétaires de sapinières, à Steckene, exposent que, dans leur contrée, des malfaiteurs coupent toutes les têtes de sapin et que le dommage causé de ce chef est incalculable; ils prient la Chambre de voter une loi édictant telles mesures et telles peines qui seraient de nature à empêcher ces actes de mauvais gré.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.*

CONCLUSIONS : (*Annales parlementaires*, p. 611.)